



Gemeng Noumer

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mardi, le 31 mai 2022 à 19.30 heures** dans la salle des fêtes au 1^{er} étage du bâtiment école/mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Etat des recettes restant à recouvrer de l'exercice 2021
2. Approbation de la convention relative aux services pour jeunes offerts par l'association Nordstad Jugend pour l'année 2022
3. Approbation de la convention relative au Club Senior "Uelzechtdall" pour l'année 2022
4. Autorisation d'un lotissement de terrains à Nommern (Rue Principale)
5. Approbation d'une convention relative à un lotissement de terrains à Nommern (Rue Principale)
6. Approbation d'une convention relative à l'aménagement d'un arrêt de bus avec abri à Oberglabach
7. Subsidés accordés aux sportifs méritants
8. Règlement-taxé portant fixation des prix de vente de bois de chauffage
9. Approbation de la convention et du projet d'exécution relatifs au plan d'aménagement particulier "Auf der Kehr" à Oberglabach

Nommern, le 20 mai 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre
Franco CAMPANA

